

Conseil Municipal

Le lundi 8 février 2021, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie, LECLERC Aurélie, MARTINAT Isabelle, NOUAT Elisabeth et VILLAIN Bernadette, MM. BILLON Patrice, BLAIN Claude, BOUARD Denis, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAULT Romain, LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice.

Secrétaire de séance : Mme NOUAT Elisabeth.

Le compte-rendu de la réunion de la dernière séance est approuvé et le Maire passe à l'ordre du jour.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER (SDE18) INFORMATIONS : En présence du président et de représentants du SDE 18 et diverses entreprises chargées des travaux, la présentation de ce Syndicat est faite au Conseil Municipal avec ses diverses compétences qui sont : l'électrification, le gaz, l'éclairage public, le système d'information géographique, le conseil en énergie (pack énergie pour une plus grande maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments communaux), la mission d'aide aux collectivités, Ecart'18 (points de charge au nombre de 200 dans le Cher des véhicules électriques et aide à l'acquisition de ces véhicules).

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations et le Maire remercie les participants.

OUVERTURE DE LA PECHE A L'ETANG COMMUNAL DE FARGES ET TARIFS DES CARTES DE PECHE POUR CETTE NOUVELLE SAISON : l'ouverture de la pêche à l'étang communal de Farges aura lieu samedi 13 mars 2021 et sa fermeture est fixée au samedi 30 octobre 2021. Le Conseil Municipal décide de ne pas majorer les tarifs de vente des cartes de pêche qui restent fixés comme suit : carte annuelle : 32,00 € - carte journalière : 6,00 €.

CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CHER (S.D.I.S. 18) POUR MANŒUVRE : il est donné lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention entre la Commune de MENETOU-SALON et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cher en vue de la prévision de manœuvres des Sapeurs-Pompiers de Menetou/Soulangis sur des bâtiments communaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention utile.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES : L'adjoint chargé de l'enfance et de la jeunesse fait part à l'assemblée des nombreuses difficultés rencontrées lors de la mise en place du nouveau protocole sanitaire visant les locaux du restaurant scolaire et indirectement ceux de l'accueil périscolaire.

La commission municipale chargée des finances sera réunie prochainement en vue d'étudier les différents investissements (travaux et matériels divers) qui pourraient être financés cette année en préambule à la préparation du budget.

L'adjointe chargée de la communication et des associations remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour la distribution du bulletin municipal dans tous les foyers. Un commentaire de remerciements sur la page Facebook de la Commune est lu à l'Assemblée. Une présentation de la refonte du site internet de la Commune sera faite avant le mois prochain. Le plan guide de la Commune avec la Société Media-Plus Communication sera refait prochainement ainsi que le plan installé sur la place du haut du Bourg. Les artisans et commerçants sont actuellement contactés pour une éventuelle participation financière en vue d'un encart publicitaire sur ces deux plans.

AFFAIRES DIVERSES :

Le Conseil Municipal accepte de prévoir la création d'un poste non permanent à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité dû aux diverses mesures sanitaires à mettre en place notamment à l'accueil périscolaire : les vendredis 12 et 19 février de 16 h 00 à 18 h 30.

La Commission municipale chargée du personnel sera réunie prochainement afin d'étudier les possibilités offertes pour le remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite le 1^{er} avril prochain.

Le Maire a évoqué lors de la dernière séance la possibilité de prévoir un centre de vaccination Covid à Menetou-Salon. Pour cela, les services de la Préfecture du Cher ont été contactés. Une réponse pourrait être donnée dans les prochaines semaines pour la mise en place d'un tel dispositif temporaire à Menetou-Salon.

Le Conseil Municipal des Jeunes sera réuni le 8 mars prochain à 18 h 30 pour son installation et la programmation des réunions à venir pour la présentation au Conseil Municipal des divers projets retenus par cette jeune assemblée.

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir une tonne et un semoir auprès d'un particulier.

Il accepte également le remboursement des droits de restauration scolaire et d'accueil périscolaire aux familles qui ont acquis ces derniers au cours du confinement du printemps 2020 et qui n'ont pas pu les utiliser. Cette mesure concerne les enfants qui ont quitté l'école primaire en juin 2020.

Le Conseil Municipal décide de suspendre le paiement du loyer du chalet de l'étang communal de Farges pour cette année 2021.

La commission municipale chargée de l'urbanisme s'est réunie dernièrement et a étudié les premiers retours du bureau d'étude chargé de l'élaboration du PLUi. Plusieurs remarques ont été notées et seront transmises à ce bureau d'étude. Une approche plus précise des terrains potentiellement constructibles est en cours.

Un débat est ouvert quant à la collecte des emballages en carton, notamment pour les commerçants et artisans, qui n'est plus pris en charge par la Communauté de Communes Terre du Haut Berry. En effet chacun doit se rendre en déchetterie pour évacuer ce genre de déchet. Le Conseil Municipal demande donc au Maire de faire remonter cette information auprès de la CCTHB afin qu'une solution soit proposée.

Une présentation du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre est faite au Conseil Municipal par un des délégués communaux. Le budget de ce syndicat ainsi que son rôle sont présentés.

Un conseiller municipal prend la parole pour indiquer qu'il aimerait qu'à l'avenir les réunions des commissions municipales soient régulièrement programmées. Le Maire lui répond qu'il est souvent difficile de prévoir un tel planning quand tous les éléments pouvant servir à travailler ne sont pas réunis ou que des documents sont en attente de réception.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 00.